

Le tronc commun passera au gouvernement de la FWB

Annoncé la semaine passée, c'est finalement aujourd'hui que le texte relatif au tronc commun passera au gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Ce passage auprès des ministres lui ouvre la voie royale pour l'adoption en plénière et, finalement, son entrée en vigueur prévue pour 2020.

Pierre angulaire du pacte d'excellence, le texte prévoit l'allongement de l'enseignement général jusqu'à l'âge de 15 ans. En outre, il comprend une révision des grilles horaires et l'aménagement des heures de cours. Cela concerne notamment l'obligation des cours de latin jusqu'à la troisième secon-

daire, l'inclusion des sciences politiques et de la sociologie dans le programme d'histoire et de géo.

Ce fameux tronc commun a fait l'objet de nombreux débats et de nombreuses rumeurs. L'Echo en a sélectionné trois pour un passage au crible. En ligne de mire, la fin prétendue du redoublement, le CEB qui ne serait plus obligatoire pour accéder au secondaire et les cours de néerlandais, dont on a dit qu'ils passeraient à la trappe.

LIRE EN PAGE 5

Pierre angulaire du pacte d'excellence, le texte devrait entrer en vigueur en 2020.

Le tronc commun passe enfin devant le gouvernement

Le texte du tronc commun, pierre angulaire du pacte d'excellence, sera approuvé en réunion du gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Retour sur ses propositions phares.

TOM GUILLAUME

Annoncée de longue date, la réforme du tronc commun constitue la pierre angulaire du pacte d'excellence. Elle sera finalement adoptée ce vendredi à la réunion de gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Une nouvelle étape au calendrier de ce projet qui entrera pleinement en ap-

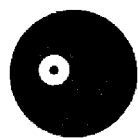
plication en 2027.

En quoi consiste-t-il, ce tronc commun? Globalement, il s'agit de prolonger l'enseignement général jusqu'à l'âge de 15 ans. Les élèves ne pourront plus s'orienter vers le professionnel à l'issue de leur deuxième année. Cette réforme voit dès lors une modification des grilles horaires. Le latin fait son grand retour parmi les cours obligatoires durant les trois premières années du secondaire en lieu et place de deux heures de français (qui sera enseigné 4 heures/semaine, et non 6). Toujours en secondaire, les cours d'histoire et de géo vont intégrer des savoirs comme

l'économie politique et la sociologie. Enfin, pour favoriser la découverte des savoirs plus techniques, le texte prévoit l'instauration de formations (facultatives) «polytechniques», allant de la menuiserie à la couture. Le tronc prévoit également deux heures hebdomadaire d'accompagnement obligatoire pour chaque élève.

Au terme de ce tronc commun, l'élève recevra un certificat, indispensable pour accéder aux années supérieures. Pour l'heure, impossible à dire ce qu'il se passerait si un élève n'obtenait pas ce certificat. Mais d'ici à sa première attribution, il faudra attendre 2027.

La première cohorte devrait recevoir son certificat en 2027.



Le fact-checking de la réforme

PLUS AUCUN DOUBLEUR?

Le redoublement des élèves constitue un problème majeur de notre enseignement. Gouffre financier (il coûte 376,3 millions d'euros par an), il nuit à l'apprentissage des enfants. Pour toucher l'excellence, le pacte prévoit-il la fin du redoublement?

■ **Faux.** Le redoublement continue d'exister, mais les modalités vont changer. Déjà aujourd'hui, le bulletin ne fait plus office de seul juge. La décision du conseil de classe joue un rôle prépondérant dans la décision. Avec le pacte d'excellence, la concertation va inclure davantage d'acteurs, à l'instar des parents ou des directeurs de PMS. Il est en revanche vrai qu'initialement, le projet prévoyait la fin du redoublement. Mais les négociations ont conduit à une adaptation: désormais, l'objectif est la réduction de 50% à l'horizon 2030. Mais ce poids renforcé ne pourrait-il pas conduire à un plus grand arbitraire dans les décisions et, pourquoi pas, l'obligation de redoublement pour répondre aux objectifs fixés? Le cabinet de la ministre Marie-Martine Schyns insiste sur la notion de confiance envers les professionnels du milieu. Une vision partagée par

différents acteurs de la négociation. De plus, le pacte prévoit un dossier d'accompagnement propre à chaque élève qui reprendra des données objectives sur son parcours.

PLUS BESOIN DE CEB POUR PASSER EN SECONDAIRE?

Certains ont crié à sa mort. Le certificat d'étude de base, délivré à la fin de la 6^e primaire, ne serait plus obligatoire pour accéder au niveau supérieur.

■ **Vrai.** Mais ça, c'est déjà le cas maintenant. Un élève qui ne réussissait pas son CEB (le taux de réussite s'élève à 85,6% selon les indicateurs de l'enseignement) pouvait accéder à la première différenciée. Désormais, ces années différenciées n'existeront plus. À la place, chaque élève pour qui on aura décidé l'accès au secondaire entrera en secondaire générale, avec des moyens financiers dédiés à compenser son retard. Concrètement, le budget qui revenait jusqu'à présent aux classes différenciées sera attribué à l'encadrement personnalisé des élèves en difficulté. Il est vrai que les projets initiaux voulaient la fin totale du CEB qui n'était plus pertinent vu la globalité du tronc commun et l'obtention, in fine, d'un certificat. Son maintien

serait dû, d'après un acteur des négociations, à son obligation pour obtenir un travail dans le public, notamment.

LE NÉERLANDAIS NE SERA PLUS OBLIGATOIRE?

D'aucuns s'en réjouissaient, pourtant. L'enseignement obligatoire des langues passerait à la trappe, notamment avec la fin du néerlandais obligatoire.

■ **Faux.** L'apprentissage linguistique va, au contraire, arriver plus tôt dans le cursus scolaire. Aujourd'hui, les cours de langues arrivent à deux moments clés du parcours: la 5^e primaire pour le choix d'une première langue, et la 3^e secondaire pour le choix d'une seconde.

Avec l'entrée en vigueur du pacte, ces choix arriveront deux ans plus tôt en primaire, un an pour le secondaire. En 3^e primaire, l'élève wallon aura le choix entre l'anglais et le néerlandais. L'élève bruxellois, lui, devra suivre le néerlandais. Arrivé en 2^e secondaire, il devra choisir une deuxième langue, avec l'obligation (pour le Wallon) de prendre le néerlandais s'il avait choisi l'anglais auparavant. Dans certaines zones limitrophes, la langue imposée est l'allemand.